



POSEIDON Ecole d'Activités Subaquatiques asbl

FICHE PRÊT DE MATERIEL

Le matériel club* repris ci-dessous est mis à disposition de :

Date du prêt:

Le matériel suivant est prêt/ mis à disposition du membre en ordre de cotisation dont les nom, prénom et signature figurent ci-après:

Type d'équipement	Matériel	Marque	Type	Taille / volume	Notes	n°	Remarque
1	Bouteille		Acier	15 l		C	
2	Détendeur					C	
3	Détendeur 2					C	
4	Manomètre					C	
5	Boussole					C	
6	Profondimètre - Timer		Scuba/Suunto			C	
7	Console		Scuba/Suunto			C	
8	Direct système					C	
9	Gilet - Stab					C	
10							

Je soussigné m'engage à utiliser correctement le matériel club* mis à disposition, à l'entretenir avec soin et le manipuler avec respect - utilisation en bon père de famille. J'accepte librement et formellement les risques liés à la pratique de la plongée et reconnais avoir été pleinement informé du fonctionnement du matériel en prêt. Le matériel reçu en prêt, ce jour de l'asbl POSEIDON EAS, est en parfait état de fonctionnement, de réépreuve et d'entretien (sauf si remarque ci-dessus). Je m'engage à le restituer dans l'état où je l'ai reçu. Toute dégradation de celui-ci impliquera la réparation ou le remplacement à l'identique à mes frais. Dans le cadre de la permission qui m'est donnée de participer à des activités plongées en scaphandre autonome ainsi que d'utiliser le matériel fournis, je renonce par la présente à toute revendication fondée sur une négligence, fut-elle active ou passive, à l'exception d'une inconduite intentionnelle, gratuite ou délibérée que je pourrais avoir à l'avenir envers toute personne physique ou morale de l'Ecole de plongée POSEIDON EAS asbl. Je verse une caution de 100 € et m'engage à ramener sur simple demande le matériel reçu en prêt, aux responsables de l'asbl POSEIDON EAS.

Le membre en ordre de cotisation:

Lu et approuvé, le

Nom, prénom

(signature)

Le matériel club* est mis à disposition gratuitement durant la formation du premier niveau, et ce durant une période de maximum 6 mois. Après cette période et pour tous les plongeurs brevetés, il est loué pour un montant forfaitaire de 100 € la première année et 200 € les années suivantes...

*Par matériel club en tout ou en partie, il faut entendre un équipement complet comprenant bouteille, gilet, détendeur, octopus et console complète (boussole, mano et profondimètre timer).

Pour l'asbl POSEIDON EAS, le responsable matériel

RETOUR

MATERIEL

Date

Notes

Matériel rentré